



**SEGUNDA PRUEBA DEL SEGUNDO EJERCICIO DEL TURNO LIBRE
Y SEGUNDA PRUEBA DEL PRIMER EJERCICIO PROMOCION INTERNA
TRADUCCIÓN FRANCÉS (9 DE ABRIL DE 2021)**

Pourquoi l'Union européenne (UE) a-t-elle besoin d'une nouvelle stratégie en faveur des droits des personnes handicapées?

Malgré tous les efforts déployés, les personnes handicapées demeurent plus exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale que les personnes sans handicap. L'accès des personnes handicapées aux soins de santé, à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'emploi et aux loisirs reste difficile, leur participation à la vie politique est limitée et elles font encore l'objet de discriminations. En outre, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités existantes.

Au cours des dix dernières années, la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées a permis de placer le soutien aux personnes handicapées parmi les priorités et d'apporter des améliorations dans les domaines de l'accessibilité, de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation, de la protection sociale et de la santé, entre autres. Conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui font de l'égalité et de la non-discrimination les pierres angulaires des politiques de l'UE, la stratégie a été le principal instrument à la disposition de l'Union européenne pour mettre en œuvre la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle l'Union européenne et tous ses États membres sont parties.



Pour permettre des avancées plus grandes en matière de participation pleine et entière des personnes handicapées, la nouvelle stratégie renforcée en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 orientera l'action des États membres et des institutions européennes, en s'appuyant sur les réalisations des dix dernières années et en proposant des solutions aux défis à venir. La nouvelle stratégie contribuera à la concrétisation des priorités de la présidente Von der Leyen qui sont de bâtir une Union de l'égalité et de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Quel est l'objectif de la stratégie?

La stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 a pour objet de relever les divers défis auxquels les personnes handicapées doivent faire face. Elle vise à ce que des progrès soient réalisés dans tous les domaines de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, tant à l'échelle de l'UE qu'à celle des États membres.

L'objectif est de faire en sorte qu'indépendamment de leur sexe, de leur origine raciale ou ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur âge ou de leur orientation sexuelle, les personnes handicapées en Europe:

- jouissent de leurs droits de l'homme,
- aient les mêmes chances que les autres,
- puissent participer de manière égale à la société et à l'économie,
- puissent décider où, comment et avec qui elles vivent,
- puissent se déplacer librement dans l'UE, quels que soient leurs besoins d'assistance,
- ne subissent plus de discrimination.



Pourquoi l'accessibilité est-elle importante pour l'inclusion des personnes handicapées et quels sont les efforts déployés par la Commission pour y parvenir?

Il est impossible de participer à la société sur la base de l'égalité avec les autres lorsque votre environnement, physique ou virtuel, n'est pas accessible.

Aujourd'hui, grâce à un cadre juridique de l'UE solide (comprenant par exemple l'acte législatif européen sur l'accessibilité, la directive relative à l'accessibilité de l'internet et les droits des passagers), les personnes handicapées ont un meilleur accès aux transports, aux bâtiments, à l'information papier et en ligne, aux médias audiovisuels, aux communications, y compris électroniques, ainsi qu'à d'autres produits et services.

Néanmoins, de nombreux domaines ne sont toujours pas couverts par les règles de l'UE et il existe des différences dans l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics et de certains modes de transport. L'inaccessibilité des informations et des services peut conduire à l'isolement des personnes handicapées. Par conséquent, la Commission européenne mettra en place, en 2022, un centre de ressources européen «AccessibleEU» afin de constituer une base de connaissances en matière d'information et de bonnes pratiques concernant l'accessibilité dans tous les secteurs.